| **GUIDE DE PARTENARIAT DOCTORAL**Introduction |
| --- |



1. **Concept**

Le doctorat est une formation à la recherche, conduite par un∙e chercheur∙euse junior responsable, qui est encadré∙e par des chercheur∙euses expérimenté∙es, dont un∙e superviseur∙e principal∙e. La relation professionnelle entre le∙la doctorant∙e et ce∙cette dernier∙ère est connue pour être l’un des facteurs-clé augmentant les chances de finalisation du doctorat (*e.g.* [Gill & Burnard, 2013](https://doi.org/10.12968/bjon.2008.17.10.29484); [Orellana, Darder, Pérez, & Salinas, 2016](http://ijds.org/Volume11/IJDSv11p087-103Orellana1629.pdf); [Peterse, Lasser, Caglio, Stoltmann, Rusiecka & Schmidt, 2018](https://zenodo.org/record/1402423#.Yvz85nZByUk)).

*Établir, dès le départ, une communication transparente sur les attentes de ces deux partenaires est une étape fondamentale pour le succès de leur future relation (i.e.* Lambert, 2013 *;* [Niclasse, 2019](http://www.unifr.ch/ipg/fr/equipe/colette-niclasse)*;* [Wisker, 2012](https://www.researchgate.net/publication/309468517_Establishing_and_maintaining_good_supervisory_practices)*).*

Le « Guide de Partenariat Doctoral » (GPD) a été élaboré dans cette optique, afin d’offrir des guidelines permettant aux partenaires de **1) réfléchir à leurs attentes et à leurs besoins individuels** et **2) de favoriser une communication transparente à propos de ceux-ci.**

1. **Composition et utilisation**

Ce document est composé de deux parties.

* **Partie préliminaire individuelle**

Elle comporte deux versions : la version “Superviseur·e” et la version “Doctorant·e”. Dans cette partie, le·la doctorant·e et le·la superviseur·e remplissent leur version *individuellement*. Le but est de réfléchir et de se positionner sur les diverses thématiques proposées, en toute liberté.

* **Partie finale commune**

Les deux partenaires partagent leurs attentes respectives et s’accordent sur les termes finaux, *dans une réflexion commune.* Cette partie reprend les différents points de réflexion proposés dans les versions individuelles. Les réponses données dans cette seconde partie seront ainsi le reflet d’une acceptation mutuelle, sur la base d’une discussion.

1. **Renouvellement, rupture de contrat et mise en garde**

Il est vivement recommandé aux partenaires de réaliser un bilan annuel de leurs attentes et engagements, à l'occasion de chaque renouvellement d'inscription. Le GPD est en effet renouvelable et adaptable chaque année ou à chaque tournant majeur du projet de recherche, l'avancée dans la recherche doctorale et les besoins des partenaires étant soumis à évolution. La réussite de la thèse de doctorat n'est pas garantie par la signature de cet outil mais permet des années de partenariat doctoral plus sereines.